Ministère du travail et des solidarités

Arrêté du 23 novembre 2026 modifiant l'arrêté du 28 novembre 2024 portant attribution d'une subvention au profit de l'Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (INTEFP)

NOR : TRSR2630461A

Le ministre du travail et des solidarités,

Vu le protocole national des plans régionaux de formation métier en date du 14 février 2022 ;

Vu la convention de financement du 18 novembre 2024 au titre du dispositif des plans régionaux de formation métier pour les années 2025 et 2026 ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 2024 portant attribution d'une subvention au profit de l'Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (INTEFP) ;

Vu l'avenant n°1 du 23 novembre 2026 à la convention de financement du 18 novembre 2024 au titre du dispositif des plans régionaux de formation métier pour les années 2025 et 2026,

Arrête :

Article 1er

L'article 1er de l'arrêté du 28 novembre 2024 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« Une subvention de QUATRE CENT SOIXANTE-HUIT MILLE EUROS (468 000 €) est attribuée à l'Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (INTEFP) dans le cadre de l'offre régionale de formation métier des D(R)(I)EETS et DDETS(PP) au titre des années 2025, 2026 et 2027.
Cette subvention constitue une ressource fléchée pour l'INTEFP. Les crédits alloués au titre des années 2025 et 2026 et non consommés au cours de ces exercices sont mobilisés pour le financement des actions prévues au titre de l'année 2027. »

Article 2

L'article 2 de l'arrêté du 28 novembre 2024 susvisé est modifié comme suit :

« Aucun versement complémentaire ne sera effectué au titre du présent arrêté.
Le solde de 10 % de la subvention soit CINQUANTE-DEUX MILLE EUROS (52 000 €), prévu initialement par l'article 5 de la convention de financement, ne sera pas versé. »

Article 3

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel Travail - Emploi - Formation professionnelle.

Fait le 23 novembre 2026.

Pour le ministre et par délégation :
Le chef de service, adjoint à la directrice des ressources humaines, chargé des politiques sociales et des parcours,
Laurent GRAVELAINE